

PROTOCOLE SANITAIRE SALLE DE JUDO

Guide relatif au fonctionnement du Dojo de Laroque Timbaut dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée 2020-2021



CONTEXTE

Depuis le 14 Mars la situation sanitaire du pays, liée au COVID-19, a conduit à la fermeture du dojo. A partir du 11 Juillet les sports de combat en intérieur ont pu reprendre.

Le présent guide préconise les modalités de fonctionnement du dojo au 1er Septembre 2020. Les règles peuvent évoluer en fonction des nouvelles directives. Celles-ci vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Il est destiné à la municipalité de Laroque et à tous les utilisateurs du dojo.

PRESENTATION

Le présent guide repose sur les prescriptions du ministère de la santé et de la FFJDA au 29 Aout 2020. Tous les utilisateurs du dojo (licenciés, accompagnant, encadrement..) s'engagent à respecter et faire respecter ce guide. Il reste disponible à l'entrée du dojo et sera diffusé par les différentes associations utilisatrices. Des affiches rappellent les règles à respecter.

Un responsable sanitaire par association est désigné afin de veiller au respect du protocole pendant les séances. Il se tient informé de l'évolution des règles en vigueur et communique toutes les modifications.

Chaque association s'engage à tenir une liste de toutes les personnes présentes lors des séances avec le nom et les coordonnées.

PROTOCOLE DE NETTOYAGE DU DOJO

Les responsables sanitaires sont:

- **JUDO:** BARTHE-BORDES Jérôme
- **GYM:** VICENTE Angélique
- **WA-JUTSU:** BACH Fabrice

Les locaux seront aérés pendant le temps de nettoyage, avant et après chaque association.

Un nettoyage et désinfection approfondi est effectué entre chaque associations. La désinfection utilise un produit virucide de la norme EN-14476 (virus enveloppés type COVID-19) - voir protocole d'utilisation spécifique. Le traitement des tatamis est effectué avec un produit fongicide homologué par la FFJDA.

Un temps minimum sera respecté entre chaque séance afin d'effectuer une désinfection.

ENTRE LES ASSOCIATIONS :

Zone hors tatamis (passage, vestiaire et sanitaire):

- Passage de l'aspirateur
- Passage de la serpillère avec le produit virucide.

Zone de tatamis

- Passage de l'aspirateur
- Passage de produit fongicide et virucide par pulvérisation en alternance au moins une fois par jour (première asso : fongicide; deuxième : virucide)

Point de contact commun (poigné de porte, robinetterie...)

- Passage de produit virucide avec des lingettes imprégnées

Sanitaire:

- Nettoyage des WC et lavabos
- Désinfection des WC et lavabos avec produit spécifique aux sanitaires

ENTRE CHAQUE SEANCE

Zone de tatamis et hors tatamis:

- Traitement par vaporisation de produits virucide

Point de contact commun (poigné de porte, robinetterie...)

- Passage de produit virucide avec des lingettes imprégnées

Sanitaire:

- Désinfection des WC et lavabos avec produit spécifique aux sanitaires

Petit matériel (ballons, plots...)

- Désinfection après chaque utilisation lors d'une séance. Utilisation de lingettes imprégnées de produit virucide

PROTOCOLE D'ACCES

AVANT DE VENIR AU DOJO

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains et pieds propres et les ongles correctement coupés.
- Porter une tenue propre.

ACCES AU DOJO

- Respect des horaires des cours
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique (pour les plus de 11 ans)
- Nettoyage des mains à l'entrée (distributeur de gel hydro-alcoolique)
- Limité le nombre d'accompagnant pour les mineurs
- Eviter de rester dans le dojo pour les accompagnants pendant les séances
- Respecter les distanciations physiques dans la mesure du possible
- Eviter les regroupements à proximité de la porte d'accès au dojo
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doit figurer son judogi (kimono), des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

ACCES AU TATAMIS

- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.

COMPORTEMENT AU DOJO

- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...

RETOUR DU DOJO A SON DOMICILE

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc...)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque)